



Ville de Draguignan



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-OUEST Le 13 janvier 2026.

Début de réunion à 18h00

Etaient présent 10 membres du Conseil de quartier,

Pour la Mairie: Monsieur Franck Meunier du service vie des quartiers et cadre de vie et de M. Alexandre Jean, chef de la Police Municipale

1°)

Pour répondre à une demande exprimée par les membres du Conseil de quartier, il avait été décidé de présenter le service de Police municipale.

M. Alexandre Jean s'est attaché à présenter son service et ses missions.

Le service est composés de 70 agents dont 41 Policiers municipaux répartis en un groupe de surveillance et d'intervention, une brigade environnement et un groupe de surveillance au centre de supervisions urbain (CSU). L'ensemble de ces équipes reçoit l'appui d'agents administratifs, le tout organisé et dirigé par l'équipe de commandement.

Une attention particulière est portée sur les actions de proximités. Un axe d'effort est consenti pour la lutte contre les incivilités liées aux dépôts sauvages. La mobilité des équipes est un atout majeur de la Police municipale (vélos, motos, implantation au cœur du centre ancien...).

Des horaires adaptés aux saisons (de 5h à 00h d'octobre à avril et 7h à 3h d'avril à octobre).

Missions :

Application des pouvoirs de police du maire, infraction au code de la route, vitesse...

Interventions diverses : stationnement, circulation, Police de l'environnement...

Le CSU (centre de surveillance urbain) est constituée de cinq agents, 24h/24, qui visionnent les images obtenues par les systèmes de vidéo-protection.

Des appareils photos sont déployés sur un certain nombre de points de collecte afin de lutter contre les dépôts sauvages. Les contrevenants peuvent être identifiés par les plaques minéralogiques de leurs véhicules. Ceci permet de dresser des Procès-verbaux (200 procès-verbaux pour dépôts d'encombrants et 71 contraventions au 15 octobre 2025).

Pour le canal des arrosants, la police de l'environnement est compétente pour intervenir car ses missions concernent aussi la police de l'eau.

Il est possible de contacter ce service par mail : police.environnement@ville-druguignan.fr.

En cas de besoin, suite à un dépôt de plainte, les images peuvent être saisies (elles sont conservées 28 jours).

Une pré-plainte peut être déposée par Internet.

Pour la sécurité publique :

Les patrouilles peuvent être contactées au 04 94 68 88 52 mais aussi via le 17 selon les effectifs disponibles

Dans le quartier prioritaire du centre-ville de Druguignan, il existe un Groupe territorial de proximité situé au 63 rue de Trans qui assurent une surveillance à pied ou par VTT et peuvent recevoir du public. Un effort particulier est aussi assuré dans le quartier des Collettes, autre quartier prioritaire de la ville.

A la demande d'un membre du Conseil de quartier, il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse, notamment sur les zones fréquentées telles que le chemin de la Clappe, la Trouée verte ...et la Police Municipale peut verbaliser.

Le contrôle du respect du stationnement est assuré par les ASVP : Agents de surveillance de la voie publique. Ils peuvent constater et verbaliser des infractions sur la voie publique sur les emplacements de stationnement payant. Le contrôle des zones « bleus » est aussi réalisé chaque fois que cela est possible.

2°)

Au chemin des aréniers, la pose d'un radar pédagogique a été demandée. Ce déploiement sera réalisé lors de la prochaine campagne de rotation des dits matériels.

3°)

Projets immobiliers rue de Montferrat.

Les 3 projets immobiliers en cours de construction situés entre le 520 et de 597 de l'avenue de Montferrat vont générer 180 appartements. Les riverains expriment leurs inquiétudes au sujet des conséquences sur leur quotidien de cet afflux de population résultant de cette densification.

FIN DE LA RÉUNION À 19h30

PROCHAINE RÉUNION LE 24 février 2026 à 18h à la MSJ